

**Campagne pour une citoyenneté informée, active et responsable**



# **LA DEMOCRATIE LOCALE**

Dans les futures entités territoriales décentralisées,  
porteuses des espérances de citoyenneté !

**Guide du citoyen congolais**

Janvier 2008

" Ce guide du citoyen congolais sur la démocratie locale a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de l'ONG GEDI et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant de l'Union européenne."

# Avant-propos

Trop souvent, on entend dire que rien ne va, qu' « ils » ne font pas ce qu'il faut pour nous. Eux, ce sont les politiques, les responsables d'associations, tous ceux qui devraient travailler pour nous ... Au lieu de rouspéter, pourquoi ne pas prendre le temps d'agir face à ceux qui nous gouvernent, face aux situations déplaisantes : pourquoi ne pas participer à la vie publique, nous aussi ?

Il est vrai que la démocratie est devenue un volet important des modes de gouvernance en vigueur. Cependant, l'exercice du pouvoir et la participation citoyenne se heurtent à des difficultés liées à un manque de participation des acteurs de la Société civile de façon générale à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des priorités locales. D'où, le décalage de plus en plus important entre les besoins réels des populations et les priorités des décideurs.

En effet, d'aucuns décrivent la démocratie représentative comme favorisant la confiscation du pouvoir par les délégués du peuple, ces derniers étant plus préoccupés par les intérêts de leurs partis que par les causes pour lesquelles ils étaient élus. C'est le fameux dilemme auquel beaucoup de représentants doivent faire face, car étant investis par leurs partis, mais pour servir toutes les personnes affiliées ou non à un parti.

Face à cette crise de confiance des populations envers leurs gouvernements, face à une absence croissante de crédibilité et de légitimité des politiciens et des partis politiques, il se manifeste progressivement un sentiment de désillusion généralisée à l'égard des politiciens, des bureaucrates et de ceux qui semblent utiliser le pouvoir politique à leurs propres fins plutôt que pour le bien du peuple. Il est urgent de définir des processus de prise de décision qui, surtout sur les sujets les plus complexes, accordent une place essentielle à la participation des citoyens.

Les références à la "démocratie participative" occupent une place croissante dans les débats contemporains sur les transformations du politique. Mouvements altermondialistes, budget participatif de Porto-Alegre, Publiforum (en Suisse), conférence de consensus (en Grande Bretagne, au Danemark), Forums de discussion (USA), Noyaux d'intervention Participative et méthode du "Panel de Citoyens" (Allemagne), Conférences de Citoyens (France), sondage d'opinion délibératif (Espagne), ou encore les instances censées promouvoir une "démocratie de proximité", une multitude de pratiques et d'expériences voient le jour à travers le monde. Si elles se situent dans des registres et à des échelles extrêmement diversifiés, voire s'appuient sur des conceptions très différentes de la démocratie elle-même, toutes semblent, néanmoins, reposer sur le postulat qu'une plus grande participation des citoyens à l'élaboration des choix politiques est le remède nécessaire, voire unique, aux limites des systèmes politiques contemporains.

Convaincue que c'est grâce à une telle participation des citoyens - et non en développant la bureaucratie - que la politique peut devenir plus humaine dans tous les sens du terme, l'ONG GEDI estime qu'il est temps de commencer une réflexion sur une relation constante et directe entre la population et les institutions locales et provinciales. Il faut donner au citoyen congolais le droit d'orienter les choix fondamentaux de la société. Le monde politique, à tous les niveaux – parti politique, ministres, parlementaires, élus locaux - ne peut travailler correctement sans être à l'écoute des citoyens. Ce que les citoyens vivent, ressentent, pensent, veulent, doit guider constamment l'action politique.

# Préface

Pour que tous les êtres humains puissent vivre en sécurité et participer à la construction de sociétés libres et équitables, l'accès à la connaissance est primordial. C'est à cette seule condition que l'on peut développer une pensée critique et changer le monde dans lequel on vit. Animée par cette conviction, l'ONG GEDI a lancé, depuis 2005, le projet « Pour une citoyenneté informée, active et responsable ». Il s'agit d'une campagne d'éducation à la démocratie et aux droits humains visant la promotion d'une culture démocratique intériorisée et du plein respect des droits humains.

Mettant l'accent sur l'intérêt et l'actualité d'une approche par les Droits de l'Homme dans les stratégies et les politiques économiques et sociales nationales, provinciales et locales, cette campagne prévoit les actions de vulgarisation, d'information et de sensibilisation, notamment à travers la conception, la reproduction et la diffusion de trois brochures sur les droits humains et la démocratie locale, à savoir :

- Un recueil sur les droits civils et politiques, y compris les droits catégoriels ainsi que les devoirs du citoyen ;
- Un recueil sur les droits économiques, sociaux et culturels ; les droits dits de solidarité et les droits dits globaux ;
- Un guide du citoyen congolais sur la démocratie locale.

Face à ce qui prend parfois l'allure d'une nouvelle norme politique, ce guide du citoyen congolais sur la démocratie locale dans les futures entités Territoriales Décentralisées (ETD) se veut un des outils de plaidoyer de la gouvernance locale innovatrice et de renforcement de capacités des acteurs locaux dans le développement des cultures et pratiques participatives dans nos futures ETD en vue de favoriser la participation du citoyen à la gestion politique de son quotidien.

En effet, assurer le respect des droits économiques, sociaux et culturels en garantissant l'égalité d'accès aux services collectifs de base constitue l'un des principaux mobiles de mobilisation des mouvements associatifs sur la défense et les garanties des droits humains.

Outre la production de ces outils, la démarche préconisée prévoit également la formation des organisations à base communautaires locales et des enseignants en tant qu'agents multiplicateurs importants pour initier des actions de sensibilisation et de plaidoyer dans leurs communautés respectives.

La présente brochure aborde différents aspects relatifs :

- à la citoyenneté démocratique ;
- à la démocratie représentative ;
- à la démocratie participative :
  - ✓ l'expérience du budget participatif ;
  - ✓ Le contrôle citoyen de l'action publique ;
- au travail du budget appliqué.

Nous espérons qu'il vous sera utile dans vos réflexions et actions pour voir les futures ETD s'engager, de façon progressive, sur ce chemin de la démocratie de proximité qui apparaît d'ailleurs comme un "remède à la crise générale du politique".

Cette publication n'aurait été possible sans le cofinancement de la Communauté Européenne, représentée par le chef de délégation de la Commission européenne en République Démocratique du

Congo. Nous tenons aussi à remercier tous les juristes et experts-conseil en communication, pour les nuances et précisions apportées au texte.

Enfin, nous tenons à remercier Jean-Marie NKANDA, le principal auteur de cette série et la superbe équipe de collaborateurs rédacteurs qu'il a réuni pour confectionner ces documents.

A vous tous qui tenez ce document entre les mains, cette première édition est appelée à être améliorée grâce à vos suggestions et remarques. Après lecture ou application pratique à travers vos expériences de terrain, nous serons heureux de recevoir vos feedback

**Jean-Luc Mbolinye Sanga**

Président du Conseil d'administration

GEDI

[onggedi@gmail.com](mailto:onggedi@gmail.com)

# I. Introduction

La réponse aux défis lancés au système démocratique représentatif et à la préservation des valeurs et des libertés fondamentales dans notre pays doit s'insérer dans le cadre d'une réflexion de notre démocratie sur elle-même. Cette détermination constitue le meilleur gage pour que chaque citoyen congolais puisse exercer les droits et les libertés qui lui sont garantis par l'Etat.

Ensuite, il est de notre intérêt commun de favoriser l'intégration de tout un chacun au sein de notre société. L'intégration réussie est celle de la citoyenneté partagée par chacun sur le même socle de valeurs.

Etre citoyen, c'est apprendre et comprendre des règles communes qui permettent aux femmes et aux hommes de vivre en se respectant mutuellement.

Le citoyen est donc cet individu actif qui intervient dans la société, en votant, en se faisant élire, en prenant la parole, en participant à la vie locale.

Le citoyen, c'est aussi cette personne qui a, vis-à-vis de la collectivité dans laquelle il vit, a des devoirs et des droits : il doit respecter des règles d'utilité commune et participe à l'élaboration de ces règles.

Ces engagements impliquent que le citoyen soit un homme libre, informé, éclairé, capable de faire ses choix par lui-même. On peut dire alors que le citoyen se définit comme un être humain responsable, qui a la possibilité de participer aux décisions qui le concernent, d'intervenir dans la façon dont les affaires publiques sont conduites.

Pour s'exercer, la citoyenneté suppose la formation d'un jugement public qui, lui même, exige la transparence et donc la problématisation des questions soumises à ce jugement. Seul le débat public, tel que les structurent les expériences participatives, peut générer à la fois la pédagogie nécessaire comme l'information et la prise en compte des enjeux réels des actions publiques. Loin de la démocratie dite "sondagièr", la démocratie participative favorise l'émergence d'une opinion publique plus consistante.

## II. De la citoyenneté responsable

La citoyenneté désigne l'appartenance à une communauté politique, qui est organisée autour de l'Etat. Elle implique des droits et des devoirs. L'ensemble des citoyens partage, en effet, un objectif commun : agir collectivement pour améliorer les conditions de vie de tous .

Comme nous l'avons souligné un peu plus haut, une citoyenneté responsable appelle nécessairement un équilibre entre les droits et les devoirs :

- le droit à une vie conforme à la dignité humaine, c'est-à-dire le droit au travail, à une rémunération équitable, à la sécurité sociale, à un logement décent, à un environnement sain et à l'épanouissement culturel et social ;
- l'égalité des chances et la réalisation des qualités propres à chacun, quelle que soit son origine sociale et son appartenance philosophique et religieuse ;
- simultanément, se comporter en citoyen responsable suppose que les droits et les libertés qu'un Etat indépendant doit garantir à tous ses citoyens sont accompagnés également du respect par ceux-ci de devoirs.

### **Les citoyens congolais forment une nation**

La première condition pour être citoyen congolais est d'avoir la nationalité congolaise. La citoyenneté fournit une **identité collective**, qui est alimentée par une histoire commune, l'usage d'une même langue et donc l'accès à une culture commune, la soumission aux mêmes lois, le partage des mêmes valeurs démocratiques.

La fierté d'appartenir à cette communauté (le sentiment national) est sans cesse alimentée par l'affirmation régulière de la **volonté de vivre ensemble**. Cette volonté devra se concrétiser lors des élections ou lors de l'acquittement des impôts, par exemple.

### **Être citoyen est un état d'esprit**

La notion de citoyenneté s'étend bien au-delà de la participation à la vie politique et l'obéissance à la loi. Un citoyen doit, à tout moment, se sentir pleinement responsable du bon fonctionnement de la société dans laquelle il vit. C'est pourquoi, la notion de citoyenneté est indissociable à celle de civisme.

Faire preuve de civisme au nom de la solidarité et de l'intérêt général est un devoir : respecter l'environnement, ne pas abîmer les biens communs (dans les trains, à l'école, dans les jardins publics ou les forêts) ou encore être solidaire des citoyens les plus fragiles, comme les personnes âgées ou les personnes vivant avec handicap.

### **Citoyenneté et environnement**

Pour une frange importante de la population, la qualité de l'environnement immédiat reste un facteur important de préoccupation. De ce fait, la protection de l'environnement ne doit pas être simplement l'affaire de l'Etat ou de l'administration. Aujourd'hui, elle devient une préoccupation partagée par la plupart des citoyens.

Quel peut être alors le rôle de chaque citoyen congolais dans ce domaine ? Comment peuvent agir les Congolais collectivement ?

## 1. L'affaire de chacun

Nous avons dit un peu plus haut que le citoyen est une personne qui a, vis-à-vis de la collectivité dans laquelle il vit, à la fois des **devoirs** et des **droits**. Cette combinaison de droits et de devoirs vaut aussi en matière d'environnement.

Nous devons prendre conscience que l'environnement est de plus en plus considéré comme un **patrimoine** à protéger, c'est-à-dire comme une forme de droit : droit pour tous de profiter d'un cadre de vie préservé et d'un environnement sain, droit pour les générations futures d'en hériter sans qu'il ait été dégradé.

Ce droit s'accompagne donc des responsabilités pour chacun d'entre nous. L'environnement n'est pas uniquement menacé par les abus de quelques personnes, mais par les effets d'un mode de vie et de développement économique dont nous profitons tous.

Une attitude citoyenne vis-à-vis de l'environnement ne se limite donc pas à réclamer des règles pour le sauvegarder. Elle consiste aussi à modifier ses propres **comportements**.

Ainsi, la plupart de règles de protection de l'environnement fixées par les autorités seront-elles sans effet si les citoyens ne prennent pas en charge leur mise en œuvre. Ainsi, par exemple, jeter ses ordures dans des poubelles différentes selon leur nature, aller à la déchetterie dans certains cas, incombe aux citoyens : c'est une question d'éducation et de sens civique.

## 2. L'affaire de tous : le rôle de l'opinion publique

Agir en citoyen pour le respect de l'environnement, c'est aussi **agir ensemble**. La prise en compte des problèmes écologiques devra se faire en grande partie sous la pression de l'opinion publique et d'abord d'associations et services techniques consacrés à la défense de cette cause.

Aujourd'hui encore, ces associations et ces services doivent, en synergie, être au centre de débats aussi divers que :

- le débat international et national sur les risques de changement climatique sous l'effet des activités humaines et les évolutions nécessaires, dans l'industrie et la production d'énergie, pour les prévenir ;
- le débat provincial et local sur, notamment, l'aménagement du cadre de vie, la promotion des énergies renouvelables et de substitution, la gestion et l'utilisation durables des ressources de la biodiversité, etc.

L'action collective des citoyens ne s'adresse pas seulement aux autorités politiques. De plus en plus, elle passe par les comportements de **consommation**, par l'acte d'achat, pour conduire l'industrie et l'agriculture à prendre davantage en compte les équilibres écologiques dans leur mode de production et de commercialisation.

Tout ne peut cependant pas se passer seulement entre le producteur et le consommateur : l'Etat doit aussi intervenir en fixant et en faisant respecter les règles de façon participative.

### III. De la démocratie représentative

Le terme **démocratie** est formé à partir de deux mots grecs : *dêmos*, qui signifie « peuple », et *kratein*, qui signifie « gouverner ».

Le gouvernement démocratique repose sur le principe qui veut que le peuple soit souverain : chaque citoyen détient une parcelle de pouvoir, c'est-à-dire de souveraineté. Comme dans la plupart de régimes démocratiques modernes, la République Démocratique du Congo est fondée sur le système représentatif : les citoyens ne gouvernent pas eux-mêmes, mais ils choisissent des représentants qui gouvernent en leur nom. C'est le pouvoir du peuple, par le peuple, pour le peuple.

Selon ce principe de la majorité,

**1. Pouvoir du peuple** veut dire que c'est la population qui détient le pouvoir dans une communauté et le confie, par délégation, à des personnes ou organes chargés de gérer la chose publique. Ainsi, les personnes désignées ne doivent se prévaloir ni se mettre au-dessus des autres. Et personne ne doit détenir le pouvoir qui ne procède pas du peuple.

**2. Pouvoir par le peuple** veut dire que c'est le peuple lui-même qui se choisit ses représentants, les contrôle et les sanctionne. De ce fait, la démocratie exclut le pouvoir de toute autorité qui n'émanerait du peuple (les régimes issus des armes ou des coups d'Etat, les systèmes oligarchiques, par exemple).

**3. Pouvoir pour le peuple** signifie que ceux que la population a désignés doivent gérer les biens de tous pour l'intérêt de tout le monde et non pour les seuls dirigeants.

Il faut donc admettre qu'il y a un gouvernement d'une part, et des parlementaires d'autre part. Mais, même le fait que ceux-ci soient élus ne suffit pas à garantir qu'ils s'exprimeront au nom de l'intérêt général.

En effet, dans certains pays, le geste d'organisation d'élections libres ne recouvre qu'un aspect symbolique, voire hypocrite, qu'une marque concrète de la démocratisation. Dans ces systèmes politiques de représentation, la délégation de souveraineté aboutit à une confiscation de pouvoir. On y assiste souvent au non-choix électoral, c'est-à-dire que les représentants ne sont pas élus, mais se font élire. L'électeur ne choisit pas son représentant, il vote pour un candidat déjà pré-sélectionné par des appareils dont le caractère démocratique est très souvent contestable, selon des critères plus ou moins occultes.

Il faut ajouter que tous les représentants n'ont pas le même poids. Les grands élus, autrement dit les personnalités politiques qui se font entendre et qui ont de véritables responsabilités, se font très souvent élire après avoir eu des responsabilités (la caste politique lance médiatiquement ou confie une responsabilité ministérielle à une personnalité qui va ensuite se faire "légitimer" démocratiquement en se présentant dans une circonscription ou une mairie taillée sur mesure). On se retrouve ainsi devant ce qu'il convient d'appeler une "noblesse d'Etat", où l'élection sert de paravent démocratique à une aristocratie républicaine qui, en fait, se coopte et se "reproduit".

Dans ces systèmes, la confiscation du politique par des techniciens et des gestionnaires conduit à n'envisager l'action politique que sous l'aspect gestionnaire (efficacité et rentabilité), négligeant totalement l'aspect véritablement politique (le débat sur les finalités et la notion d'intérêt public).

La désaffection vis-à-vis du militantisme, aussi bien politique que syndical, l'absence de véritable débat, la distance entre les décideurs et les citoyens, le retour à la sphère privée, les élections "*spectacles*", la corruption..., entre autres, sont autant de signes de la crise imputée à la démocratie représentative.

Face à cela, se développe ici ou là, l'idée que la solution serait à rechercher dans une démocratie participative, où les citoyens pourraient intervenir directement dans l'élaboration des décisions publiques par l'intermédiaire des associations.

## IV. De la démocratie participative

Aujourd'hui, une fracture civique profonde se creuse entre la représentation politique et une large fraction de ceux qu'elle est censée représenter. De par le monde, les systèmes autoritaires de gouvernement du sommet vers le bas s'effondrent rapidement après plusieurs décennies de mauvaise gestion et de tromperie. Avec leur chute apparaissent des possibilités, pour les citoyens, de rétablir des administrations locales autogérées pour contrôler la destinée de leur espace physique.

Comment comprendre cette évolution et comment agir afin de construire une citoyenneté plus large et plus effective dans les futures Entités Territoriales Décentralisées ?

La démocratie participative s'inscrit comme l'une des composantes incontournables du développement durable comme le montre l'expérience de Porto Alegre.

Cette démocratie participative renvoie à trois objectifs : gestion, lien social et politique au sens premier du mot.

C'est dans cet esprit que l'ONG GEDI plaide pour l'engagement progressif des futures ETD sur ce chemin de la démocratie de proximité qui apparaît d'ailleurs comme un "remède à la crise générale du politique». Et ce, pour favoriser la participation du citoyen à la gestion politique de son quotidien.

L'objectif des réformes en matière de démocratie locale est la revalorisation du pouvoir local dans la perspective de la décentralisation politique et administrative pour :

- accroître la participation des citoyens à l'administration des affaires qui les touchent de près ;
- assurer l'efficacité dans la prise de décision des exécutifs locaux.

Parmi les initiatives de démocratie participative, nous épinglons : la mise en place du budget participatif et le contrôle citoyen, sans oublier l'organisation de nombreux débats publics, réunions de concertation et des enquêtes publiques à développer sur l'avenir de l'entité. Dans la même démarche de rencontre et de concertation, les populations peuvent également échanger directement avec l'exécutif local ou mieux l'autorité locale. Le budget participatif est un outil démocratique aujourd'hui très en vue.

## V. de L'expérience du budget participatif

Dans la plupart de pays qui ont vécu sous des régimes dictatoriaux, l'histoire de l'élaboration et de l'exécution des budgets publics est encore celle de graves déformations liées au clientélisme politique, à la dominance d'un groupe-famille politique, au gaspillage des ressources, à la corruption... Les budgets paraissent encore des simples fictions impossibles à contrôler par les citoyens. Ce qui justifierait encore, malgré l'inflation relativement faible, les scandales résultant de la mauvaise affectation des ressources et de l'absence de contrôle populaire.

A Porto Alegre, capitale de l'Etat de Rio Grande do Sul, le cours de l'histoire a changé dans ce domaine : en 1989, la municipalité élue l'année précédente créa un système innovant et révolutionnaire de formulation et d'accompagnement du budget municipal, appelé budget participatif. C'était la pièce maîtresse d'une série de mesures visant à créer ou à renforcer des structures de participation et de délibération pour la gestion publique du budget et des politiques sectorielles, et pour l'élection des directeurs et des conseillers éducatifs dans le réseau des établissements scolaires municipaux.

Dans le budget participatif, ce ne sont pas les techniciens ou les dirigeants qui tranchent : c'est la population elle-même qui, au travers d'un mécanisme maintenant bien rodé de débats, de consultations et de décisions, définit le montant des recettes et des engagements financiers, décide où seront effectués les investissements et selon quelles priorités.

Le budget participatif, tel qu'il est pratiqué au Brésil, repose sur des dispositifs assez complexes et très formateurs de citoyenneté active, mais qui s'appuient à la base sur une démocratie d'assemblée. Il est, en effet, impératif de participer aux assemblées qui déterminent les investissements par quartier si l'on veut peser dans la prise de décision. D'où, un facteur de mobilisation et une incitation à la citoyenneté active (mais qui peut aller jusqu'au "bourrage d'assemblée" !). Compte tenu de l'importance des enjeux, la mobilisation des participants devient ainsi un facteur d'organisation et, finalement, les plus organisés tendent à recevoir plus d'avantages, d'où des possibilités d'inégalités.

De cette expérience, on retient que cette forme nouvelle de démocratie associe directement la population organisée aux choix budgétaires pour leur Entité. De ce fait, les choix essentiels qui concernent l'Entité, sa vie au quotidien, son avenir, doivent être partagés par le plus grand nombre.

### **Définition : qu'est-ce que le budget participatif ?**

Le **budget participatif** est un concept de démocratie participative, qui consiste à ce que les citoyens d'une Entité Territoriale Décentralisée décident de l'attribution d'une part du budget. Le budget participatif représente ainsi la possibilité pour les habitants des différents quartiers ou groupements de définir très concrètement et très démocratiquement l'affectation des fonds de l'Entité. Concrètement, ils décident sur le type d'infrastructures qu'ils souhaitent créer ou améliorer, et la possibilité de suivre à la trace l'évolution des travaux et le parcours des engagements financiers. Aucun détournement de fonds, aucun abus n'est ainsi possible, et les investissements correspondent exactement aux souhaits majoritaires de la population des quartiers ou groupements.

Ce processus constitue également un moyen pour résoudre tous les maux qui touchent les démocraties représentatives : technocratie, irresponsabilité, corruption et rapports clientélistes qui peuvent lier l'administration à certaines catégories de la population. La force du dispositif est de s'appuyer sur des règles objectives, propres à éradiquer l'arbitraire subjectif des décideurs

Le but poursuivi est essentiellement de faire en sorte que la population participe activement à l'élaboration et au suivi de la politique de l'Entité qui la concerne. Son élaboration s'appuie chaque année sur les axes prioritaires de la politique locale.

### **Quelques principes du budget participatif (BP)**

Le budget participatif de la collectivité locale intègre des principes fondamentaux suivants :

**i) Le principe de transparence** : Il permet un meilleur partage de l'information sur la gestion des affaires locales, les investissements publics au niveau des quartiers ou des groupements à travers des espaces d'échange comme les fora et les ateliers de comptes rendu budgétaire

**ii) Le principe de l'efficacité** : Le budget participatif garantit une meilleure utilisation des fonds public pour la satisfaction des besoins des populations. La priorisation des projets et l'implication des populations dans l'exécution et le suivi sont une valeur ajoutée sur lesquelles le budget participatif se fonde pour faciliter l'atteinte des résultats attendus.

**iii) Le principe de l'inclusion** : Le budget participatif recherche l'amélioration des conditions des groupes marginalisés et des populations vulnérables. Ainsi, les préoccupations des quartiers pauvres, celles des groupements féminins, des associations des jeunes, des émigrés, etc. sont prises en compte dans la répartition des ressources publiques et la satisfaction de la demande sociale.

**iv) Le principe de solidarité** : A travers le dialogue et la concertation, le budget participatif permet d'orienter les ressources vers les populations les plus défavorisées. Il permet aussi de passer de l'intérêt individuel exprimé à la priorité collectivement identifiée au sein de la communauté dans son ensemble.

**v) Le principe de participation** : Le budget participatif favorise la participation des différentes catégories d'acteurs au processus décisionnel et aux différentes étapes de planification, de mise en œuvre et de contrôle des programmes et projets de la collectivité. Il donne une chance égale de participation selon l'âge, le sexe et l'origine des participants.

**vi) Le principe de transversalité** : Le budget participatif est conçu pour promouvoir l'articulation entre les différents niveaux de gestion : échelle quartier/groupement, commune/secteur, ville, province et pays. Il cherche ainsi à satisfaire les besoins de chaque niveau et demeure, à cet effet, un outil pour garantir une vision globale et concertée du développement.

### **Les bienfaits du budget participatif**

Pour les citoyens et les organisations communautaires de base, le budget participatif permet :

**-Le pouvoir d'influence sur les politiques locales:** dans la mise en œuvre du budget participatif, le citoyen acquiert un réel pouvoir d'influencer le processus décisionnel relatif à la politique locale. En effet, il passe du statut d'*observateur* à celui d'*acteur* de la définition, de la mise en œuvre, du contrôle et du suivi - évaluation de la politique publique locale. Il détient un pouvoir de critique et d'exigence passant ainsi du statut d'observateur de la politique publique locale à celui de décideur pouvant promouvoir le développement ;

**-la correction des déséquilibres socio-économiques** : en donnant à tous les citoyens, sans exclusive, l'opportunité de s'impliquer dans la gestion des affaires locales, le budget participatif contribue à réduire les disparités souvent visibles au sein des quartiers/groupements, notamment en ce qui concerne l'accès aux services sociaux de base, afin de rétablir ainsi la justice sociale à travers des espaces de cohérence.

**-l'exercice du droit à l'information** : le budget participatif assure une meilleure circulation de l'information entre les acteurs locaux. Ce partage de l'information est favorisé par la création de cadres de concertation, de nouveaux espaces comme les fora budgétaires et de nouveaux outils de communication.

**-le renforcement des capacités d'intervention citoyenne**: la participation aux espaces de dialogue politique contribue à développer une culture démocratique et citoyenne qui renforce le tissu social. En outre, le budget participatif développe les savoirs des participants pour une culture de responsabilité individuelle et collective basée sur les droits et les obligations des citoyens par rapport à leurs collectivités locales sans oublier le savoir-faire et la maîtrise des mécanismes et modalités de participation.

**Pour l'administration publique et les collectivités locales, le budget participatif permet :**

**-l'amélioration de la transparence de l'administration publique et l'efficacité des dépenses publiques** : le budget participatif permet une meilleure gestion des affaires locales à travers la réduction des coûts de mise en œuvre de projets par la participation communautaire, le renforcement du contrôle citoyen. Il exige une responsabilité accrue de la part des dirigeants et de l'administration publique et renforce la transparence et la performance des collectivités locales.

**-la mobilisation des ressources locales supplémentaires**: avec le budget participatif, les acteurs participent à la prise de décisions et à l'allocation des ressources, ainsi qu'à la supervision de l'utilisation de ces dernières. L'engagement des citoyens dans le processus décisionnel permet de faciliter les tâches des élus et l'Exécutif local. Les citoyens sont conscients des capacités et contraintes du conseil en ce qui concerne la mise à disposition d'infrastructures et de services publics. Ils sont, par conséquent, dans de meilleure disposition à contribuer par le paiement des impôts qui sont des sources de financement essentielle du développement local.

## **Dimension participative du budget**

La notion de budget participatif, dans son acception première, requiert la participation de l'ensemble des acteurs locaux. Leur implication doit rester constante, de la phase préparatoire à celle du suivi du processus, attestant ainsi de l'intérêt qu'ils portent à la gestion des affaires de leur collectivité de résidence.

Parlant de la participation, on peut évoquer celle des citoyens en général, en soulignant l'importance de la perspective du genre. Nous mettrons également l'accent sur la participation, aux côtés des acteurs étatiques, sur celle des institutions et des organisations de la société civile et de la partie gouvernementale.

### **1. La participation des citoyens**

Deux modes de participation des citoyens au processus du budget participatif ont jusque-là été identifiés.

- Le premier est la participation individuelle basée sur le principe essentiel du droit universel de participer volontairement, individuellement, de manière directe, et pas nécessairement à travers la communauté, les organisations ou tout autre représentant.
- Le second, quant à lui, est basé sur le principe de «démocratie communautaire» ou de «représentation». Dans ce cas, la participation se fait à travers celle des représentants (ou délégués) des organisations existantes (regroupement d'acteurs, associations de quartiers ou villageoises, groupements de promotion, comités de gestion, etc.), supposés être proches des préoccupations et des besoins des populations.

Dans son opérationnalisation, le processus de budget participatif requiert un contrôle de l'exécution du budget et des projets approuvés. Ce contrôle peut être fait par l'administration locale ou par un organisme de surveillance publique de la mise en oeuvre du budget participatif et des travaux. Dans le second cas, il peut s'exercer selon les mécanismes suivants :

- un Conseil du budget participatif à travers ses délégués ;
- une commission ou un groupe de travail précis du budget participatif ;
- une association de résidents et de voisins ou une organisation de citoyens ;
- une commission spécifique d'organisation telle que les commissions des travaux publics issus des conseils de quartiers ou des villages ;
- une entité spécialement chargée de contrôler les activités des autorités publiques.

Par la participation, l'objectif visé est de légitimer le processus aux yeux de tous, sinon de la majorité des populations locales. Cela exige une communication permanente, de sorte que chaque habitant se sente invité à participer et que tous aient accès aux informations et aux décisions prises dans le cadre du budget participatif et qu'il s'implique. Il passe aussi par l'implication des habitants de tous les groupes sociaux. Une attention particulière devra donc être accordée aux acteurs privés de l'économie solidaire qui peuvent être les bénéficiaires directs de la réalisation de projets sélectionnés, aux jeunes, aux groupes vulnérables, victimes de discrimination, mais surtout aux femmes.

## **2. La participation des institutions, des organisations professionnelles et de la Société civile**

Tous ces acteurs peuvent, dans les collectivités où le budget participatif n'est pas pratiqué, en être les instigateurs, en organisant des forums pour encourager les discussions sur le budget de la collectivité locale. Ils peuvent constituer des groupes de pression sur les pouvoirs exécutifs locaux afin de les inciter à mettre en oeuvre le processus du budget participatif.

Au cours du processus du budget participatif, ces acteurs peuvent jouer des rôles qui peuvent différer d'une collectivité locale à l'autre : défense des intérêts, conseil, formation, recherche, promotion, etc.

## **3. La participation gouvernementale**

L'administration locale joue un rôle capital dans le processus d'un budget participatif. En effet, il est le garant ultime de la réussite du cycle, de la phase de définition des priorités à celle de l'application des décisions. Elle facilite les différentes phases du processus, tandis que l'autorité locale lui confère une légitimité politique. Les décisions prises au cours des processus participatifs sont adoptées par la représentation de l'administration locale.

Les expériences jusqu'alors documentées sur la mise en pratique du budget participatif, montrent que la gestion du processus est généralement confiée à l'une des directions suivantes :

- le bureau des finances ou de la planification pour améliorer l'efficacité de l'administration publique ;

- la direction de la participation ou de l'action sociale pour une redéfinition des priorités ;
- la direction de la culture pour générer une nouvelle culture politique, renforcer la dimension culturelle du budget participatif et la participation citoyenne ;
- le cabinet du maire/bourgmestre ou chef de secteur pour des raisons politiques évidentes.

## **Dimension financière du budget participatif**

Selon ONU-Habitat, dans la Zone d'Afrique francophone, la dimension financière du budget participatif introduit les questions suivantes :

- quelle est la proportion du budget local à examiner dans le cadre du budget participatif ?
- quelle est la proportion du budget d'investissement à soumettre aux débats ?
- quel l'impact du budget participatif sur la collecte des impôts, taxes et recettes municipales en général?
- comment les ressources financières locales sont réparties par secteur d'activités et par quartier ou village ?
- quel est le coût du processus et les moyens de sa couverture par les collectivités locales?
- quelle est l'origine des ressources soumises au débat ?
- comment les critères de budgétisation sont-ils définis ?

### **1. La proportion du budget à examiner dans le cadre du budget participatif**

En général, c'est le Conseil local qui vote la décision initiale sur les postes et les montants à examiner et approuve la matrice budgétaire envisagée et résultant du processus participatif. Au cours de sa validation, le conseil peut y apporter des modifications ou le rejeter. Les cas de rejet sont rares.

Dans l'élaboration du budget, le Conseil peut décider de soumettre tout le budget au débat dans un processus participatif comme il a la latitude de ne soumettre au débat que les chapitres du budget d'investissement ayant trait directement à des projets à financer dans l'exercice couvert. Cette proportion varie donc selon le nombre, l'importance et le coût des projets.

Les ressources débattues proviennent généralement du budget communal. Lorsqu'elles proviennent de l'Etat, ou sont orientées vers un domaine (santé, éducation, bien-être, etc.) ou un programme spécifique (réhabilitation, construction d'espaces publics, etc.), les débats sont fortement animés aux conditionnalités liées à ces fonds.

Il convient de noter que même si tout le budget d'investissement est soumis au débat, les dépenses de fonctionnement prévues sont imputées au budget global et diminuent par conséquent la part du budget investi annuellement lors de la mise en oeuvre des projets votés. Ainsi, en atteste le poids de l'investissement annuel par habitant par rapport au budget annuel par habitant. Ce phénomène n'épargne pas les collectivités qui mettent en oeuvre le budget participatif, même si la tendance est moins forte pour elles.

### **2. L'impact du budget participatif sur la collecte des impôts, taxes et recettes au niveau local**

Le budget participatif à travers sa conception, sa mise en oeuvre et sa réalisation, aboutit nécessairement à une amélioration des taux de recouvrement des impôts et des taxes, voire une amélioration des recettes locales.

En effet, les contribuables sont très sensibles à la transparence de l'administration publique locale, mais surtout, à la réalisation concrète et à court terme de leurs priorités. Le budget participatif, en favorisant la transparence et la réalisation des travaux et services publics, inverse sensiblement l'incivisme fiscal.

On note également la forte baisse, voire la disparition de la fraude fiscale dans certains contextes.

Dans certains pays, les populations peuvent participer directement, par des cotisations individuelles, à la construction des infrastructures ou à la réalisation des services sociaux de base.

Pour un bon déroulement d'un budget participatif, il est nécessaire de tenir compte des conditions suivantes : une bonne volonté politique, une présence et un intérêt des populations et des organisations de la Société civile, une définition claire et consensuelle des règles du jeu et la volonté de renforcer les capacités de la population et des responsables municipaux.

En attendant la mise en œuvre des budgets participatifs dans l'optique du processus de décentralisation en cours , une connaissance approfondie du processus de décision budgétaire permet de renforcer les capacités d'influence et de participation.

## VI. Introduction au travail budgétaire appliqué

De nombreuses Entités sont affectées par une faible transparence et une responsabilité limitée- en raison de processus budgétaires confidentiels, de la faiblesse du système de comptabilité et de responsabilité administrative, l'inefficacité ou l'absence des audits et de l'exclusion de la Société civile du dialogue budgétaire.

Comment la Société civile peut-elle agir ?

- Vulgariser les budgets à travers leur présentation sous forme de versions simplifiées de formats accessibles ;
- Surveiller les dépenses ;
- Fournir des informations supplémentaires ;
- Fournir une analyse critique indépendante.

Comment analyser un budget ?

**Les budgets peuvent avoir les mêmes informations présentées de deux manières différentes**

1. Listées par fonction:

- Chaque Ministère est divisé en programmes
- et chaque programme est divisé en sous-programmes

2. Listées par nature:

Deux principales sections:

- Dépenses courantes
- Dépenses en capital

Des sous-sections:

- Rémunérations
- Aides et subventions
- Biens et services, etc.

### **5 Techniques pour analyser un budget**

- Technique # 1: Calculer une part du budget total
- Technique #2: Déterminer si la part est croissante ou décroissante
- Technique #3: Convertir une allocation nominale en termes réels
- Technique #4: Calculer le taux de croissance
- Technique #5: Calculer la moyenne du taux de croissance réel annuel

#### **Technique # 1 : Calculer une part du budget total**

Pour cette technique, on utilise les pourcentages pour faire en sorte que le budget donne la priorité à certaines questions. On utilise souvent le pourcentage pour exprimer:

- Le budget d'un ministère comme une partie du budget du pays ;
- Un programme comme une partie du budget total d'un ministère ;

- Un sous-programme comme une partie du budget total d'un programme.

Quelques exemples pratiques:

- Quel pourcentage du budget total alloue-t-on à l'éducation ?
- Quel pourcentage du budget de l'éducation alloue-t-on au personnel?

### Technique # 2: Déterminer si la part est croissante ou décroissante

La croissance ou décroissance de la part du budget peut nous renseigner sur les variations des priorités du gouvernement.

Quelques exemples pratiques:

- En 2001, X % du budget est alloué à l'éducation
- En 2002, X % du budget est alloué à l'éducation
- Quelle priorité le gouvernement accorde-t-il à l'éducation ?

### Technique #3: Convertir une allocation nominale en termes réels

Pour savoir la vraie valeur d'une allocation, il faut l'ajuster par rapport aux autres années pour tenir compte de l'inflation. Comment faire?

- Choisir une année de base
- Si les autres années en considération suivent l'année de base il faut déflater, pour le cas opposé, il faut inflater
- Pour calculer l'inflateur, il faut ajouter 1 au taux d'inflation divisé par 100
- Pour calculer le déflateur, il faut soustraire le taux d'inflation divisé par 100 de 1
- Pour déflater, on divise par le déflateur ; pour inflater, on divise par l'inflateur

Exemple : **Le budget de l'Education**

Année	2001	2002
Montant	281.849	277.534

Si on prend 2001 comme année de base et un taux d'inflation de 5 %, cela donne un déflateur de :

$$1 + \frac{5}{100} = 1.05$$

Et 277534 divisé par 1.05 donne une valeur réelle de 264318 pour 2002.

### Technique #4: Calculer le taux de croissance

$$\text{Taux de croissance} = \frac{(\text{année 2} - \text{année 1})}{\text{Année 1}} \times 100$$

Par exemple: Le budget de l'Education

Année	2001	2002
Montant	281.849	264.318

Ca donne un taux de croissance réel de:

$$= \frac{(264318 - 281849)}{281849} \times 100$$

= - 6.22% à comparer avec un taux de croissance nominal de - 1.05% !

### **Technique # 5: Calculer la moyenne du taux de croissance annuel**

Cela donne une vue globale de grandes tendances à moyen-terme :

Moyenne annuelle du taux de croissance = addition des taux de croissance des années sélectionnées divisée par le nombre de taux de croissance

Par exemple:  $\frac{(1\% + 5\% + 4\%)}{3}$

= 3% de croissance moyenne sur une période de 3 ans

## **Que peut-on apprendre d'un budget?**

1. Suffisance: Combien est budgétisé ?

- Les termes nominaux peuvent-ils nous dire si l'allocation est suffisante (per capita)?
- Les termes réels nous disent-ils si l'allocation est alignée sur l'inflation ?

2. Priorité: Comment se partage l'allocation des ressources entre les différentes priorités ?

- Pour déterminer quelles priorités du gouvernement sont spécifiées dans le budget
- Pour vérifier si les priorités politiques annoncées correspondent aux priorités budgétaires
- Pour déterminer si le gouvernement tient ses promesses (engagements politiques)

3. Progrès: Est-ce que la réponse du gouvernement s'améliore sur cette question?

- Pour surveiller la réponse gouvernementale

4. Équité: Est-ce que les ressources sont équitablement allouées?

## **Cinq points de départ pour l'analyse du budget**

1. Par secteur social : santé, sécurité sociale, éducation
2. Par groupe de population : personnes handicapées, enfants
3. Par programme de gouvernement : éducation primaire, allocation de soutien à l'enfant
4. Par enjeu : VIH/Sida, abus sexuel des enfants
5. Utiliser les documents politiques comme références (le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, par exemple)

## **Analyser les politiques budgétaires**

Analyse des propositions budgétaires de l'exécutif

- Évaluation globale et approfondie du budget quand il est présenté par le pouvoir exécutif
- Fournir des informations au moment opportun
- Aider la Société civile à identifier les questions qui requièrent un travail de recherche plus approfondi

#### Analyses sectorielles

- Concentrent l'analyse sur une question importante des politiques gouvernementales
- Analysent un secteur en relation avec d'autres secteurs ou/et dans une perspective historique
- Peut inclure des comparaisons entre pays ou entre provinces d'un même pays  
Exemple : "Comparaison des techniques de financement des programmes de lutte contre le VIH/Sida en Afrique australe".

#### Analyse des effets sur les différents groupes de population

- Effets sur les groupes de revenu : examiner les dépenses allouées aux programmes et aux projets d'assistance aux pauvres
- Effets sur les groupes sociaux marginalisés: impact du budget sur les femmes et les enfants pauvres, par exemple.

#### Le budget et les droits économiques et sociaux

- Examiner si les budgets sont compatibles avec les conventions internationales sur les droits
- Examiner comment exécuter les droits en traduisant en allocations budgétaires les engagements politiques et légaux en faveur de certains droits
- Tous les droits économiques et sociaux ne peuvent être réalisés immédiatement d'un seul coup, mais ils peuvent et doivent être réalisés progressivement dans le temps.

#### Analyse du revenu

- Examiner les effets du système des impôts sur la redistribution (progressifs <=> régressifs)
- Étudier si la base imposable est suffisante pour soutenir les programmes clés du gouvernement
- Traiter les problèmes relatifs à l'administration des impôts
- Évaluer les effets macro-économiques des changements d'impôts.

Il est de tradition de se mobiliser éventuellement au moment des élections, mais d'oublier ensuite de contrôler la pratique gouvernementale ou administrative. Or, le respect de la loi, l'usage des fonds publics, la pratique concrète de l'administration ou des entreprises, constitue la véritable action démocratique.

## VII. Du contrôle citoyen de l'action publique (CCAP)

Les atteintes aux libertés ou la dégradation des conditions de vie des citoyens sont plus dans le quotidien de l'administration publique et de la gestion économique que dans le vote des lois. A ce niveau, les associations peuvent exercer, non un contre-pouvoir, mais un cinquième pouvoir - encore à inventer -, le droit de regard et d'action juridictionnelle sur le (les) pouvoir (s). Elaborer une loi sociale ou une convention collective, est une bonne chose, à condition qu'elle soit appliquée partout.

Ce contrôle au quotidien permettrait de combattre le secret et les abus de pouvoir, qui sont le plus souvent non spectaculaires, mais qui polluent gravement la vie sociale.

Le CCAP permet ainsi au citoyen de tenir les élus et les fonctionnaires comptables de leur conduite et de leur performance. Il complète et renforce les mécanismes conventionnels d'imputabilité, favorise la bonne gouvernance et accroît l'efficacité des actions de développement à tous les niveaux (national, local, communautaire ...) et à toutes les étapes du cycle de gestion des dépenses publiques (du cadrage budgétaire à l'évaluation). Pour cela, on n'a guère besoin de fixer une échéance pour commencer.

En effet, sans imputabilité ou reddition de compte, la démocratie ne peut être qu'un système stérile. Nous noterons, cependant, que sa mise en œuvre requiert un courage politique. Lequel (courage politique) ne sera pas une génération spontanée. Il apparaîtra quand la reddition de compte deviendra une constante de notre vie démocratique et surtout quand l'opinion publique en fera une exigence. Il est donc temps qu'on en finisse avec des pratiques de gestion à peu près et que la veille citoyenne soit de mise. C'est un devoir pour le citoyen de s'engager dans le contrôle de l'action publique.

### Comment un citoyen peut-il contrôler l'action des élus locaux ?

**Le contrôle du citoyen sur l'action des élus locaux est une composante essentielle de la vie démocratique locale.** Il s'ajoute à ceux exercés par la chambre locale/provinciale des comptes. Ce pouvoir de contrôle découle de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen, qui édicte le droit, pour tous les citoyens, «de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique [et] d'en suivre l'emploi (...)» (article 14), et qui stipule que «la société a le droit de demander des comptes à tout agent public de son administration» (article 15).

**Le citoyen dispose essentiellement de trois moyens de contrôle :**

- 1. l'accès à l'information** relative aux affaires de la collectivité. Ainsi, tout citoyen peut-il assister aux délibérations du Conseil municipal, consulter ses délibérations, notamment les budgets de sa commune. Ce droit à l'information et à la communication des documents budgétaires est considéré «comme un principe essentiel de la démocratie locale». Si le citoyen se voit refuser l'accès à ces documents, il peut saisir la Commission d'accès aux documents administratifs;
- 2. l'élection**, tous les cinq ans, des représentants locaux, qui valide ou sanctionne, *a posteriori*, la gestion de la collectivité par l'élu ;
- 3. La saisine, sous certaines conditions, du juge administratif**, soit lorsque le citoyen «croit être personnellement lésé par un acte d'une autorité communale», soit lorsqu'il veut exercer «les actions qu'il croit appartenir à la commune, et que celle-ci (...) a refusé ou négliger d'exercer».

## VIII. Conclusion

Veiller à ce que les négociations collectives soient vraiment transparentes, démocratiques et représentatives ne va pas de soi. Souvent, les gens qui sont le plus directement touchés par les décisions sont exclus des négociations ou y sont représentés par des structures, qui décident de leur propre chef de servir d'intermédiaires.

La participation implique que les collectivités et les autorités locales qui désirent être à la pointe des changements économiques et sociaux reconnaissent l'importance qu'il y a à inclure tout le monde, sans distinction de richesse, de genre, d'âge ou de religion dans le processus d'élaboration des décisions qui touchent à la qualité de vie de la collectivité.

Pour ce faire, les dirigeants peuvent disposer de trois façons de faire participer la population locale, dont deux paraissent mauvaises. La troisième peut réussir, mais elle est risquée si l'on ne satisfait pas à toutes les conditions.

-La première démarche est une stratégie descendante dictée par des experts et dans le cadre de laquelle on demande habituellement à la population de commenter des plans déjà coulés dans le béton.

-La démarche dite de la «page vierge» est celle qui décrit le mieux la deuxième façon. Les dirigeants renoncent à leur rôle et ne présentent aucun plan ni aucun contexte à la population. Ils comptent plutôt sur la sagesse spontanée de la masse qui s'exprimera.

-La troisième démarche est celle du partenariat entre les politiciens et les experts, d'une part, et la population locale, de l'autre. Sa réussite dépend, toutefois, de la valeur de l'information, de la solidité du contexte, des budgets clairs et d'options et des propositions toutes aussi claires.

Il est certain que la participation de la population n'est pas simple. Les problèmes des villes, des communes, des quartiers, des secteurs et des localités ne le sont pas non plus. Il est nécessaire que les politiciens expriment leur volonté, non seulement de s'attaquer à des problèmes fondamentaux, mais aussi de faciliter la participation citoyenne. Aussi, la population ne peut participer dans le vide. Une éducation importante s'impose.

Mais, pour que la participation soit effective, voici les choses qui doivent être présentes ou délibérément bâties dans le processus dès le début :

- **Bonne insertion temporelle et besoin clair** : les acteurs sont-ils prêts à collaborer et existe-t-il un sentiment d'impatience à travailler ensemble?

- **Des groupes d'acteurs forts** : Sont-ils crédibles, bien organisés, et capables de représenter de manière efficace leurs intérêts?

- **Large implication à la base** : Tous les secteurs importants concernés par la question dont on s'occupe sont-ils représentés par opposition à un petit nombre, provenant de façon prédominante d'un seul secteur? Les femmes sont-elles aussi impliquées que les hommes à tous les niveaux? *Ecoute-t-on leurs priorités et sont-elles intégrées dans la décision ?*

- **Crédibilité et ouverture du processus** : Tous les acteurs considèrent-ils que le processus est juste, y compris la prise de décision partagée, le processus est-il ouvert à tous, et pas seulement une activité

de cachet à apposer par une partie dominante, et géré selon des procédures convenues qui assurent ces qualités d'engagement mutuel?

- **Engagement et/ou implication des dirigeants de haut niveau, visibles** : Si le maire, le bourgmestre, le chef de secteur, par exemple, ne peut pas s'impliquer, envoie-t-il un représentant avec l'autorité de décision ? Les citoyens ou les organisations de la Société civile favorisent-ils leurs meilleurs représentants pour la participation ?

- **Soutien ou consentement des autorités ou pouvoirs «établis»** : Les institutions clés ou les blocs de pouvoir – par exemple, le Conseil municipal, la Chambre de commerce, les ONG locales, les groupes minoritaires – sont-ils d'accord pour soutenir et observer les recommandations auxquelles on est parvenu par le processus participatif ?

- **Dépasser le manque de confiance et le scepticisme** : Des efforts précoces ont-ils été faits pour traiter de ces questions et les surmonter?

- **Vigoureuse direction du processus** : Le processus de participation a-t-il été géré de manière efficace ? Quelques exemples de ce rôle clé consistent à maintenir les acteurs à la table à travers des périodes de frustration et de scepticisme, reconnaître les petites réussites sur le parcours, aider les acteurs à négocier les points difficiles et faire respecter les normes de groupes et les règles de base.

- **Réussites intérimaires**. Des réussites intermédiaires ont-elles été réalisées, poursuivies, reconnues et célébrées pour fournir encouragement et viabilité ?

- **Passage aux questions plus larges** : Les participants au processus se focalisent-ils moins sur leurs propres intérêts étroits et plus sur les larges intérêts de la communauté à mesure qu'ils mûrissent dans leurs efforts de travailler ensemble?

Nous terminons par rappeler ce proverbe arabe :

*Se rassembler est un commencement ;*

*Rester ensemble, c'est progresser;*

*Travailler ensemble, c'est réussir !*

## IX. References et bibliographies (non citees)

-Microsoft® Encarta® 2007. © 1993-2006 Microsoft Corporation.

- Citoyenneté et environnement
- Démocratie et citoyenneté
- Une démocratie représentative
- La citoyenneté

- Hans Harms, "Les incapacités du système de représentation démocratique à répondre aux problèmes environnementaux - de la nécessité de participation des citoyens", Bruxelles, le 29 septembre 1998.

- Bernard Marrin, Calman-Lévy, Principes du gouvernement représentatif 1995 .

- Ph. Gérard, Droit et Démocratie, FUSL, 1995.

- Olivier Petit, "*Le sondage délibératif*, Etats Généraux de l'Ecologie Politique :»

-Maurice Cosandey, "*Publiforum 1999: une manière d'évaluer avec les citoyens*".

- Gérard Tinguely, Liberté, Dimanche 19/5/1998 : "*Le premier PubliForum n'a dégagé que la partie visible de l'iceberg*",

- Rebecca Abers, *La participation populaire à Porto Alegre , les annales de la recherche urbaine* n° 80-81 : - Bruno Riondet, Clés pour une éducation au développement durable, Hachette éducation - CRDP Poitou Charentes, 2004, 142 pages

- Rémy Leveau, Catherine Withol de Wenden et Khadija Mohsen-Finan, De la citoyenneté locale, Institut français des relations internationales, 2003,160 pages,

-« Budget participatif » : réalités et théorisations d'une expérience réformatrice, « Carré Rouge », numéro 20 janvier 2002.

-« Porto Alegre », éditorial du *Monde Diplomatique*, janvier 2001.

- Bernard Marin, "*Principes du gouvernement représentatif*", Calmann-Lévy, 1995